L'EAU C'EST LA VIE

Flash Info

Aux abonnés du SAEP des communes de Rouvray-Venouse – Méré et Varennes

Vous allez recevoir ou vous avez reçu votre facture d'eau + assainissement 02/2013 et comme vous pourrez le voir des modifications ont été faites :

- Le comité syndical, à l'unanimité, lors de sa séance du 9 avril 2013 a accepté la décision de l'augmentation du prix de l'eau pour Rouvray-Venouse, à la demande de la préfecture service SIDDS/UED. Nous devons avoir dans un même syndicat le même prix de l'eau, le prix de l'eau de Rouvray – Venouse était de 0.83€ et pour Méré-Varennes de 1.23€. Afin de régulariser cette situation le comité syndical a décidé de l'augmentation pour Rouvray-Venouse de 0.20€ sur l'année 2013 et 0.20€ sur l'année 2014, en plus de l'augmentation de 2% annuelle.
  Ce qui donne pour cette nouvelle facture :
  Rouvray –Venouse : 0.83€ x 2% = 0.85€ + 020€ = 1.05€
  Méré-Varennes : 0.83€ x 2% = 0.85€ + 0.40€ = 1.25€
  Cette augmentation nous permet aussi de réaliser les travaux de réfection de la conduite principale rue des Bourliers à Venouse sans faire appel à l'emprunt.

- Le comité syndical a décidé, également, de la suppression des lignes :
  « Consommation eau > 251 m 3 et + »
  « Prélévement eau AESN à 0.05€ »

- La part fixe reste au même tarif

- Les redevances AESN pollution domestique (0.24€) et modernisation réseau collecte (0.30€) collectée sur les factures sont reversées tous les ans à l'agence de l'eau.

- Le montant de l'assainissement reste inchangé.

Une autre info vous sera distribuée concernant le dispositif « warsmann » de plafonnement des factures suite à une fuite d'eau. (Décret d'application du 26/09/2012 et en vigueur au 01/07/2013).

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur mairievenouse@orange.fr

Le Président

Syndicat d'alimentation en eau potable de la région de Ligny le Châtel tél : 03 86 47 90 55 89230 Venouse